

A la reprise de la séance, le 30 novembre 1976 à 9 h 45, le Président met en discussion le projet (1) élaboré la veille par les Ministres des Affaires étrangères au sujet du rapport Tindemans et procède à cet effet à un tour de table.

M. THORN se déclare prêt à opérer les choix soumis par les Ministres des Affaires étrangères mais ayant lui-même dès qualité participé à leurs travaux il préférerait pour prendre position en tant que Chef de gouvernement attendre que ses collègues se soient prononcés.

M. ANDREOTTI approuve le projet de déclaration dès lors qu'il n'y a aucune divergence de vues quant aux objectifs et qu'il est indiqué de le faire savoir à l'opinion publique. Au demeurant, le rapport Tindemans constitue pour le gouvernement italien une très importante contribution aux travaux nécessaires à l'édification de l'Union européenne ; sa partie économique justifierait une étude plus approfondie.

M. COSGRAVE tient tout d'abord à remercier et à féliciter M. TINDEMANS mais regrette que les Ministres des Affaires étrangères n'aient pu pousser leurs travaux au-delà des conclusions qu'ils présentent aujourd'hui, en particulier pour ce qui concerne le chapitre III.

Dans l'ensemble M. COSGRAVE marque néanmoins son accord sur le projet de déclaration ainsi que sur le principe d'une "annual review" sur l'état de l'Union, d'un renforcement des Institutions et d'une amélioration du processus de décision.

.../...

---

(1) Ce projet est reproduit en annexe IV.

M. GISCARD D'ESTAING rappelle que depuis le 2 avril 1976 les Ministres des Affaires étrangères ont consacré, sans parvenir à une vision convergente sur tous les points, dix réunions à l'étude du rapport Tindemans qui peut être tenu pour la contribution la plus importante et la plus complète à l'instauration de l'Union européenne.

L'avenir des Institutions ne pouvant être séparé de leur efficacité, la pierre angulaire de l'édifice à construire se situe dans la consolidation de l'acquis et par un fonctionnement complet et plein des Traités et ce ne sera qu'au moment où les différents moyens qu'ils offrent auront été épuisés qu'il conviendra d'aller plus loin. Aussi ne paraît il pas utile d'énumérer les nouvelles politiques souhaitables alors que par exemple l'Union économique et monétaire n'est toujours pas réalisée.

En 1972 il avait été dit que l'Union européenne devait aller bien au-delà de la notion de Communauté européenne. Il convient de constater qu'aujourd'hui cette Communauté constitue l'un des deux piliers de l'édifice, l'autre étant constitué par la coopération intergouvernementale. C'est sur cette double base que le Conseil Européen peut donner une impulsion dans le sens de l'objectif recherché.

M. SCHMIDT marque son accord sur le projet de déclaration élaboré la veille au soir par les Ministres des Affaires étrangères et s'associe à ses collègues pour exprimer ses remerciements à M. TINDEMANS : son

.../...

rapport en effet a contribué grandement à clarifier les idées, même si personne n'est entièrement satisfait. Cela dit, on peut se demander si l'idée d'une Union européenne n'arrive pas trop tard ; c'est dans les années 60, c'est-à-dire des années de haute conjoncture, qu'elle aurait dû naître ; aujourd'hui que les divergences entre les économies des Etats membres s'accroissent, il serait illusoire de vouloir la mettre en oeuvre et même d'y penser.

M. SCHMIDT tient par ailleurs à rappeler qu'en 1972 ni M. GISCARD D'ESTAING ni lui-même n'avaient partagé l'optimisme de la plupart des participants au Sommet où l'idée de l'Union européenne avait été lancée.

M. JØRGENSEN qui remercie également M. TINDEMANS, déplore que son rapport n'ait pas fait l'objet d'un appui plus marqué mais reconnaît tout en le regrettant que les temps ne se prêtent guère à des progrès en matière d'Union européenne. Sous le bénéfice de cette considération générale, il marque son accord sur le projet de déclaration présenté par les Ministres des Affaires étrangères.

M. TINDEMANS rappelle que depuis 1969 à l'occasion de chaque Conférence au Sommet il a été question d'Union européenne mais doit dans le même temps constater qu'il n'y a eu aucune constance dans la volonté de la mettre en oeuvre ni même de suite dans la méthode d'analyse des problèmes posés par cette mise en oeuvre. C'est ainsi que depuis douze mois qu'il a présenté son rapport et bien que les Ministres des Affaires étrangères se soient

réunis à des multiples reprises, pas une seule fois il n'ont discuté du chapitre III de ce rapport, consacré à l'Union économique et monétaire. Une telle carence engendre l'irritation.

De façon générale, M. TINDEMANS estime que trois facteurs sont de nature, si l'on n'y prend garde, à dissoudre le Marché commun et à le transformer en une organisation - ou désorganisation - toute différente de celle voulue par les Traités. Ces trois facteurs sont : le désordre monétaire, un nouvel élargissement de la Communauté et le refus d'imaginer une autre voie que l'unanimité pour l'adoption des décisions. C'est dans ce contexte que le Conseil Européen pourrait jouer un rôle positif, encore faudrait-il que l'on s'entende sur la définition de ce rôle.

M. CALLAGHAN trouve que M. TINDEMANS aurait tort de se sentir déçu car son rapport restera le cadre dans lequel le Conseil Européen continuera de conduire ses travaux, même si pour le moment il n'est pas en mesure de répondre à toutes les questions que pose ce rapport.

M. THORN, tout en partageant le point de vue de M. CALLAGHAN, se déclare néanmoins déçu lui aussi par le peu de progrès réalisé en un an. Si le projet de déclaration élaboré par les Ministres des Affaires étrangères peut recueillir son accord, M. THORN regrette toutefois que ce texte n'exprime pas clairement l'idée

